



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-02/01

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq le 24 février à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 20	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 24	Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2025
pour : 24	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETTELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ Serge.
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. FABRE Claude.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
M. FILLAT Éric.
M. GEORGES Philippe.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 ;
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

M. le Maire précise que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il se doit de présenter au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat du Conseil Municipal.

Il présente au Conseil Municipal son rapport pour l'année 2025.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) intervenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires de la commune ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE